

Droit de réponse

De la manipulation de l'antisémitisme

« Dès que quelqu'un ose soulever des questions ou critiquer Israël, il est immédiatement et automatiquement étiqueté comme antisémite, et alors il n'a qu'à fermer la bouche parce qu'après cela, que peut-il dire ? », Gideon Levy, journaliste israélien

Nous assistons depuis quelques temps dans l'espace public luxembourgeois à une tentative d'instrumentalisation de l'antisémitisme au profit de la défense d'Israël, tentative qui s'accompagne de la volonté de discréditer l'ONG que je préside, le Comité pour une paix juste au Proche-Orient (CPJPO). Le 4 juin, dans les colonnes du Journal, Michel Braquet était de service, dans une opinion titrée « Antisioniste, mais pas antisémite ? ». Ne connaissant pas M. Braquet, je ne sais s'il s'agit d'ignorance, de naïveté, d'esprit missionnaire égaré. Tant la nécessité de lutter contre l'antisémitisme là où il s'exprime que le droit de défendre les droits humains et le droit international en Israël-Palestine exigent qu'on apporte un peu de clarté sur cette « opinion ».

Sur le contexte : En mars, un projet de motion rédigé par le député Laurent Mosar demandait au Gouvernement d'adopter la définition très controversée de l'antisémitisme que la *International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)* a fait sienne en 2016. Le CPJPO a fait savoir aux députés que cette définition est dangereuse à double titre : elle menace la liberté de dénoncer des crimes, car plusieurs des exemples qui l'accompagnent visent à assimiler à de l'antisémitisme les critiques de la politique israélienne de colonisation et de violation des droits fondamentaux des Palestiniens. Elle fragilise aussi la nécessaire lutte contre un antisémitisme renaissant, en mélangeant la haine des juifs avec la critique d'Israël ou de l'idéologie sioniste et en renforçant certains préjugés antisémites. Dans le Journal, M. Braquet déclare sa flamme à ladite définition et cible le CPJPO.

Je ne m'appesantirai pas sur le procédé intellectuellement douteux qui consiste à rapprocher le CPJPO, dans un glissement insidieux, de personnalités aussi odieuses qu'Alain Soral ou Dieudonné, clairement connues pour leur antisémitisme écoeurant.

Je ne relèverai pas non plus quand M. Braquet s'étonne que le terme antisioniste soit sur toutes les lèvres, puisqu'il n'est pas même mentionné dans la définition. Et qu'un alinéa plus bas, il confirme que plusieurs passages de la motion Mosar visent justement à « qualifier les antisionistes d'antisémites »... En revanche, je m'inquiéterai de voir comment le prestige d'un ancien ministre français de la Justice est récupéré. Dans une interview, M. Badinter s'insurgeait à raison : "Pour être *antisémite*, il faut être un salaud, mais en plus un imbécile" : M. Braquet remplace allègrement *antisémite* par *antisioniste*...

M. Braquet fait comme si le CPJPO était antisioniste et définit l'antisioniste comme celui qui « propage » «le démantèlement ou la destruction militaire de l'Etat d'Israël ». Précisons : le CPJPO ne se présente jamais comme antisioniste. Sa profession de foi est très claire ; j'invite tout un chacun à la lire sur www.paixjuste.lu. Il reste à ce jour favorable à la solution à deux Etats tout en observant que sa possibilité sur le terrain est en train de disparaître du fait de la colonisation israélienne; quel que soit le chemin de la paix, le CPJPO estime qu'il ne pourra faire l'impasse sur l'égalité des droits. Personne au Comité ne souhaite réparer une injustice (le déni des droits des Palestiniens) par une autre (la destruction militaire de l'Etat d'Israël). Quant à l'antisionisme, c'est une critique du sionisme, une idéologie qui, qu'elle l'assume ou pas, se fonde sur l'exclusion de ceux qui ne sont pas juifs : en l'occurrence les Palestiniens, qui ont dû céder leurs terres aux rescapés des camps de la mort nazis, alors que les bourreaux

des juifs étaient bien européens. Qualifier une telle idéologie de raciste serait antisémite, selon la définition de l'IHRA. Quand appeler un chat, un chat devient criminel ...

M. Braquet qualifie la campagne boycott, désinvestissement, sanctions (BDS) d'antisémite. Sans apporter aucun élément de preuve. Que le Bundestag ait adopté en mai une motion en ce sens semble lui suffire : surtout ne réfléchissons pas, mais répétons, répétons, il en restera toujours quelque chose ... La haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères F. Mogherini l'a pourtant souligné dès 2016 : « L'UE se positionne fermement pour la protection de la liberté d'expression et de la liberté d'association, en cohérence avec la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, qui est applicable au territoire des États membres de l'UE, y compris en ce qui concerne les actions BDS menées sur ce territoire. ». Dans le même sens, la Cour supérieure administrative de Basse-Saxe dans son arrêt du 28 mars 2019 indique que la campagne BDS n'est pas antisémite.

Les arguments d'autorité séduisent M. Braquet : il cite à deux reprises Emmanuel Macron, qui a déclaré dans différents contextes que l'antisionisme serait une des formes de l'antisémitisme. Un jeu politicien à risque, qui a ses limites. En effet, lorsqu'en février, le député Sylvain Maillard annonce qu'il va faire voter une loi pour interdire l'antisionisme, dès le lendemain, le même E. Macron s'est réveillé : « Je ne pense pas que pénaliser l'antisionisme soit une bonne solution. » Le président de l'Assemblée nationale d'expliquer : « Prendre une loi qui pourrait laisser entendre que critiquer la politique d'Israël pourrait être assimilé à un délit va poser des problèmes, (créer une) discussion interminable qui, à la fin, pourrait nuire à la juste cause qu'est la lutte contre l'antisémitisme. »

Reprenant un exemple de la définition, M. Braquet estime qu'elle « libère ceux qui désirent exercer leur critique l'égard de l'Etat d'Israël, comparable à celle d'autres Etats ». « Comparable », concrètement qu'est-ce que cela signifie ? Que dans une même phrase je dois m'évertuer à citer d'autres pays violant les droits de l'homme ? Que la police de l'esprit va compter combien de posts je fais sur Israël et combien sur quels autres Etats ? Cet exemple ne fait pas sens sur le terrain.

Certaines personnes (comme Dieudonné) dissimulent – mal d'ailleurs – leur antisémitisme viscéral derrière l'antisionisme et cela doit être condamné. Se servir de ces déviances pour jeter l'opprobre sur l'ensemble du mouvement de solidarité avec les Palestiniens relève d'une stratégie qui n'a rien à voir avec la lutte contre l'antisémitisme.

La lutte contre l'antisémitisme a besoin d'unité et de pédagogie, non d'anathème et de manipulation des mots. Si l'Etat d'Israël voulait sincèrement apporter sa pierre à la lutte contre l'antisémitisme, soit il cesserait de se définir comme l'Etat juif de tous les juifs, soit il accepterait de reconnaître aux Palestiniens leurs droits et de négocier une paix durable pour les deux peuples.